

LES ASSOCIATIONS D'ARTISTES PLASTICIENS : CONSTATS ET REALITES

Espaces de création expérimentaux et de diffusion de formes alternatives, lieux d'apprentissage et de recherche, les associations d'artistes favorisent également la rencontre et la mobilisation d'artistes, de bénévoles et de citoyens. Ce secteur associatif que nous représentons est un secteur d'activités peu connu et peu médiatisé, rendu précaire par une méconnaissance des activités de nos membres et de leurs compétences. Pourtant, il se démarque du secteur institutionnel et du secteur marchand par un maillage territorial dense, au cœur d'un réseau professionnel réunissant les acteurs de nombreux autres domaines sociaux et économiques. La structuration du secteur associatif s'est particulièrement développée avec la volonté de rendre visibles des actions et des modes de gouvernance davantage ancrés sur l'humain, salarié, bénévole ou artiste-auteur, ce qui n'est pas la priorité du secteur institutionnel et du secteur marchand.

Vous n'êtes pas sans savoir que les associations artistiques et particulièrement les associations d'artistes plasticiens sont fortement fragilisées par une précarité endémique contrastant avec l'importance symbolique et socio-économique qu'on leur attribue. Elles sont très souvent absentes des programmes politiques alors qu'elles contribuent particulièrement à la démocratisation culturelle, au rayonnement des territoires et à leur développement économique. Les associations d'artistes sont des piliers essentiels au soutien à la création et à la diffusion, à la professionnalisation des artistes et de l'ensemble des professionnels du secteur, au développement de la connaissance, à l'apprentissage de la citoyenneté et au savoir-vivre ensemble. À ce titre, elles sont des interlocuteurs privilégiés pour réfléchir aux nouveaux enjeux des politiques culturelles régionales.

La diversité de leurs actions les place au croisement de toutes les problématiques de l'art contemporain : soutien à la création, production et diffusion, édition, médiation culturelle, organisation d'ateliers et stages pour des publics diversifiés, information et soutien des artistes sur les plans juridiques, sociaux et fiscaux. Cette position permet aux associations de développer la qualification de leurs membres et de constituer des regroupements de professionnels et de bénévoles aux compétences malheureusement peu reconnues.

QU'EST-CE QUE LA FRAAP ?

Fondée en 2001, la Fédération des Réseaux et Associations d'Artistes Plasticiens constitue la seule organisation professionnelle nationale représentant le secteur associatif indépendant des arts plastiques et visuels. 150 collectifs et associations d'artistes plasticiens sont membres de notre réseau et plusieurs sont présents et actifs dans votre région.

Les associations d'artistes plasticiens membres de la FRAAP se revendiquent porteuses des valeurs de l'Economie Sociale et Solidaire. Parce qu'elle poursuit un objectif d'intérêt général revendiqué, la FRAAP a rédigé dès 2005 une charte de déontologie que chacun de ses membres se doit de signer et de défendre et qui l'engage notamment, en tant que diffuseur, au respect des artistes, d'une juste rémunération et de leurs droits, et en tant qu'employeur, au développement de l'emploi salarié respectueux du code du travail. Les associations d'artistes plasticiens affirment donc comme pivot central à leurs objectifs la reconnaissance de l'engagement bénévole, de l'emploi culturel salarié décent et du respect des droits des artistes auteurs.

En 20... , votre région a accueilli les rencontres nationales inter-associatives de la FRAAP, moments clés de professionnalisation et d'échanges pour tous les acteurs professionnels des arts plastiques. Nous avons pu y constater un intérêt certain pour les problématiques spécifiques à notre secteur associatif, notamment... . Il nous semble nécessaire aujourd'hui de vous interroger sur vos ambitions relatives aux politiques culturelles pour les arts plastiques dans votre région **et pour la grande Région à venir**, sur la place qu'occupent les associations d'artistes plasticiens dans la concertation que vous menez pour l'élaboration de votre programme culturel dans notre secteur, et à terme, sur le soutien que vous apporterez aux associations d'artistes plasticiens pour la mise en place de leurs projets et la pérennisation de leurs actions.

LA CO-CONSTRUCTION DES POLITIQUES PUBLIQUES DANS LE SECTEUR CULTUREL

Membre de l'Ufisc et membre fondateur de la Coordination nationale des lieux intermédiaires et indépendants, la FRAAP a à cœur de travailler, en partenariat avec les élus et techniciens des collectivités territoriales à la mise en place de véritables dynamiques de co-construction sur les territoires entre artistes, organisations professionnelles, réseaux nationaux et régionaux, collectivités territoriales et Etat.

-> En tant que candidat-e aux élections régionales, mettez-vous l'accent sur l'importance de la coopération entre acteurs sur les territoires et sur l'importance de développer de vrais espaces de co-construction ?

LA QUESTION ESSENTIELLE DES LIEUX DE CREATION

De nombreuses associations sont fragilisées dans leurs activités par le manque de lieux de création et de rencontres avec le public. La question immobilière est fondamentale pour les associations d'artistes plasticiens qui ont besoin d'investir des espaces pour en faire des lieux d'art collaboratifs et expérimentaux, lieux dits « intermédiaires », « alternatifs », « indépendants ».

-> En tant que candidat-e aux élections régionales, ferez-vous reconnaître le caractère essentiel de la place qu'occupent désormais les lieux intermédiaires et indépendants dans le renouvellement des pratiques culturelles et dans l'expérimentation et la création artistique contemporaines à l'échelle du territoire régional ?

Un certain nombre de Conseils régionaux se sont engagés à respecter les droits d'auteurs et plus particulièrement à contribuer au versement du droit de présentation publique dans les lieux de diffusion qu'ils subventionnent.

-> En tant que candidat-e aux élections régionales, mettez-vous en place des conventions avec les lieux de création et de diffusion, qu'ils soient institutionnels ou associatifs/privés à but non lucratif ? Ferez-vous notamment dépendre le versement des subventions du respect du droit de présentation publique et du code de la propriété intellectuelle ?

LA DANGEREUSE BAISSÉ DES AIDES AU FONCTIONNEMENT

Aux subventions se sont de plus en plus souvent substituées les commandes publiques donnant lieu à des appels d'offres. Ce phénomène modifie les rapports entre puissance publique et secteur associatif, en alourdissant les charges de ce dernier et en générant une concurrence pernicieuse et malvenue entre ses principaux opérateurs. De plus, il a contribué à la disparition et à la précarisation d'associations insuffisamment outillées pour soumissionner à des marchés publics.

-> En tant que candidat-e aux élections régionales, ferez-vous en sorte de favoriser l'aide au fonctionnement pour les associations et de limiter les procédures d'appels d'offres au profit de la présentation de projets ?

LES ASSOCIATIONS AU COEUR DES DISPOSITIFS DE FORMATION

Les associations d'artistes plasticiens sont des lieux de transmission, favorisant la solidarité et le partage entre pairs. Elles sont souvent les premiers interlocuteurs des jeunes diplômés des écoles d'art à la recherche d'espaces de travail, d'informations et de réseau professionnel. Pourtant, les collaborations entre écoles et associations sont souvent réfléchies sur le court terme, ne mobilisant que partiellement les compétences et l'expertise présentes dans les associations. De plus, les contenus relatifs aux modèles économiques des associations d'artistes sont relativement absents des programmes, à la différence des modèles institutionnels et marchands largement abordés.

-> En tant que candidat-e aux élections régionales, favoriserez-vous le développement de partenariats pérennes entre les lieux de formation initiale et professionnelle de votre région et les associations d'artistes plasticiens ?